

ites toujours preuve de gentillesse.  
e pratiquez pas l'intimidation.  
ntimidation est interdite par la  
ntimidation n'est pas un statut  
ocial. L'intimidation, ce n'est pas  
rces. Soyez un ami, pas un  
ntimidateur. L'intimidation



# L'INTIMIDATION

## QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION?

L'intimidation désigne un rapport de force inégal entre deux personnes où l'une cherche à blesser l'autre par des paroles ou des gestes délibérés et répétés. Elle peut prendre différentes formes : physique, verbale, sociale, psychologique et cyberintimidation. Voici quelques exemples :

- Lancer des injures et taquiner
- Frapper et donner des coups de poing
- Faire du harcèlement criminel



Plus de 80 % du temps, l'intimidation se produit en présence de pairs.\*



57 % du temps, l'intimidation cesse dix secondes après l'intervention d'un témoin.\*

\*Selon la Croix-Rouge canadienne

## QU'EST-CE QUE LA CYBERINTIMIDATION?

La cyberintimidation consiste à utiliser les technologies de communication (médias sociaux, messagerie texte, Internet) pour intimider ou harceler des gens. Elle peut être faite de façon anonyme et peut suivre une victime partout, jour et nuit. Voici quelques exemples :

- Harcèlement en ligne
- Trollage
- Faux comptes
- Diffusion de photos privées sans permission

## L'INTIMIDATION PEUT MENER À...



## L'INTIMIDATION PEUT ÊTRE ILLÉGALE\*:



### VOIES DE FAIT

Menaces ou actes de violence et lésions corporelles.



### LIBELLE DIFFAMATOIRE

Répandre des rumeurs sur une personne.



### VOL/FRAUDE D'IDENTITÉ

Créer un faux profil pour détruire la réputation d'une personne.



### PROFÉRATION DE MENACES ET EXTORSION

Menacer de communiquer les renseignements personnels d'une personne à d'autres si elle ne fait pas ce qu'on veut.



### HARCÈLEMENT CRIMINEL

Envoyer constamment à une personne des messages méchants ou menaçants de sorte qu'elle craint pour sa sécurité.



### PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

Partager des photos et des vidéos intimes de personnes mineures (moins de 18 ans).

\*Code criminel du Canada

## SI VOUS ÊTES VICTIME D'INTIMIDATION, VOUS POUVEZ FAIRE CE QUI SUIT :

- ✓ Ne répondez pas aux messages textes ou aux courriels.
- ✓ Désabonnez-vous ou bloquez l'utilisateur.
- ✓ Réglez vos paramètres de confidentialité.
- ✓ Prenez une capture d'écran et signalez le problème à l'administrateur du site Web ou de l'application.
- ✓ Parlez à quelqu'un : un parent, un ami, un policier ou un adulte en qui vous avez confiance.

## SI UN AMI EST VICTIME D'INTIMIDATION, VOUS POUVEZ FAIRE CE QUI SUIT:

- ✓ Si vous êtes à l'aise de le faire, défendez-le! Essayez de ne pas seulement jouer le rôle de témoin.
- ✓ Parlez à quelqu'un : un parent, un enseignant, un conseiller scolaire, un policier ou un adulte en qui vous avez confiance.
- ✓ Écoutez votre ami et offrez-lui un soutien. Restez à ses côtés.

## RESSOURCES

**CENTRE DE PRÉVENTION DU CRIME CHEZ LES JEUNES DE LA GRC**  
[rcmp-grc.gc.ca/cycp-cpcj](http://rcmp-grc.gc.ca/cycp-cpcj)

**JEUNESSE, J'ÉCOUTE**  
[jeunessejecoute.ca](http://jeunessejecoute.ca)  
1-800-668-6868

**LE CENTRE CANADIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE**  
AidezMoiSVP.ca  
CyberAide.ca

**CROIX-ROUGE CANADIENNE**  
[croixrouge.ca/respecteducation](http://croixrouge.ca/respecteducation)



*Les effets de l'intimidation peuvent durer toute une vie.*